



**BioZ** Le biométhane au cœur de nos territoires

## CENTRALE BIOGAZ DE L'ESTUAIRE

Fiche descriptive

### 📍 SITE

Lieu-dit « La Barillais »  
44550 Montoir-de-Bretagne

### 📅 DATES DU PROJET

Démarrage chantier : Décembre 2020  
1<sup>er</sup> Nm<sup>3</sup> de biométhane livré sur le réseau de  
distribution local : Avril 2022

### 👤 PORTEURS DU PROJET

ENGIE BioZ (70 %)  
IDEA (25 %)  
Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE (5 %)

### 📊 MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

9 160 000 €

### € SUBVENTIONS

500 000 € financés par une aide du Fonds  
européen de développement régional (FEDER)

PARTENAIRES DU PROJET

PARTENAIRE FINANCIER



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

## AGENCE RENNES (SIÈGE SOCIAL)

10, Boulevard de la Robiquette  
BP 86115  
35761 Saint Grégoire Cedex

✉ : [info.bioz@engie.com](mailto:info.bioz@engie.com)

☎ : 02 23 46 17 62

@ Pascal Léopold

# CENTRALE BIOGAZ DE L'ESTUAIRE - 21 GWh/an



@ Pascal Léopold

## UN MÉTHANISEUR INTÉGRÉ ET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Dès le début du projet, dans le cadre de sa prospection, ENGIE BiOZ s'est rapprochée d'acteurs locaux, à la fois privé et public : IDEA et Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE . Il a fait sens pour tous les partenaires de se retrouver autour d'un projet de territoire avec une ambition commune de transition énergétique. A ce titre, nous avons travaillé ensemble autour de la Centrale Biogaz de l'Estuaire implantée sur la commune de Montoir-de-Bretagne et destinée à produire du biométhane pour le territoire., La gouvernance de cette centrale est ainsi partagée : 70% pour ENGIE BiOZ, 25% pour le Groupe IDEA et 5% pour la CARENE.

Cette unité de méthanisation représente un investissement de 9,2 M€ avec un soutien financier du FEDER de 500 k€ dont l'attribution a été gérée par la Région Pays de la Loire. Chaque année, elle permettra de fournir plus de 21 GWh de biométhane qui seront directement injectés dans le réseau de distribution de gaz naturel. Cette quantité de biométhane correspond à la consommation annuelle en gaz d'environ 1 900 foyers et permettra d'éviter l'émission de 3 850 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et répond aux enjeux de transition énergétique. En effet, l'installation participe, à sa mesure, à une meilleure valorisation des déchets organiques produits sur son territoire et au recyclage des éléments fertilisants. Ainsi, la Centrale Biogaz de l'Estuaire produit du biométhane consommé localement. Au-delà de la production d'énergie, elle valorise les matières organiques en amendement pour les sols et fertilisant pour les cultures. Enfin, sa réalisation a été possible grâce à la mobilisation des acteurs économiques du territoire que sont notamment les industries agro-alimentaires et les exploitations agricoles du secteur ainsi que le gestionnaire du réseau de gaz GRDF. Chaque année, la Centrale Biogaz de l'Estuaire fournira un gaz renouvelable à hauteur de 9% de la consommation de Montoir-de-Bretagne et 2% pour le territoire de la CARENE.

## LES CHIFFRES CLES

**Production de biométhane**  
21 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 1 900 foyers

**Capacité**  
250 Nm<sup>3</sup>/h injectés en continu dans le réseau de gaz

**Surface totale**  
1,3 hectares de terrain

**Volume de digestion**  
Procédé mésophile (38°C environ)  
Digesteurs en voie liquide  
2 x 3 400 m<sup>3</sup>

**Alimentation en substrats**  
Capacité : jusqu'à 28 000 t/an  
soit 77 t/jour

**Type de substrats**  
70 % d'origine industrielle (industries agro-alimentaires)  
30 % d'origine agricole (fumier et matières végétales)

**Valorisation agricole**  
Retour au sol de digestat liquide et solide chez 15 exploitations agricoles sur une surface potentiellement épandable d'environ 1 600 ha

**3 850 tCO<sub>2</sub> éq./an évitées**  
Réduction de GES calculée sur la base d'une substitution du gaz naturel par le biométhane, d'un facteur d'émission de 227g CO<sub>2</sub>eq / kWh PCI pour le gaz naturel (Source Base Carbone®) et d'un facteur d'émission de 23,4g CO<sub>2</sub>eq / kWh PCI pour le biométhane (Source Etude ENEA Quantis 2017)

